

## PROMULGATION

### RÈGLEMENTS RCA24 09009, RCA24 09010, RCA24 09011, RCA24 09012

**AVIS** est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2024, les règlements suivants :

**RCA24 09009** | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (dossier 1241388007);

**RCA24 09010** | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (dossier 1241388008);

**RCA24 09011** | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (dossier 1249715003);

**RCA24 09012** | Règlement autorisant l'occupation et la transformation, aux fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé aux 7405 à 7415, boulevard Gouin Ouest sur le lot 5 331 885 du cadastre du Québec (dossier 1241066014)

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi, et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

**FAIT** à Montréal, le 18 décembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauevert